

Les missions de la PCO

- **Accueillir, conseiller et accompagner** les familles
- **Coordonner** le parcours de bilans et d'interventions précoces pour une durée d'un an, renouvelable une fois sous certaines conditions, en s'appuyant sur les structures du territoire et les professionnels libéraux
- **Déclencher le forfait d'intervention précoce** : prise en charge par l'Assurance Maladie des bilans et séances assurés par les psychomotriciens, les ergothérapeutes et les psychologues / neuropsychologues
- **Orienter** vers un réseau de partenaires à l'issue du parcours de soins organisé par la PCO
- **Inform**er les professionnels sur les Troubles du neuro-développement et leur repérage

L'équipe de la PCO

Neuropédiatre, médecin, neuropsychologues, coordonnatrices (psychomotricienne, ergothérapeute, orthophoniste), assistante sociale, secrétaires, direction

Les troubles du neuro-développement

- les troubles du développement intellectuel
- les troubles de l'autisme
- les troubles spécifiques du langage et des apprentissages (lecture, expression écrite, calcul)
- les troubles de l'attention avec hyperactivité
- les troubles du développement moteur et de la coordination

Padlet PCO :



<https://padlet.com/pco2607>

Nous contacter :

Tél : 04 75 552 554

Mail : pco2607@apajh-drôme.org

Adresse : 82 allée du concept
26500 Bourg-lès-Valence

Horaires secrétariat :

Du Lundi au Vendredi
de 8h15 à 13h30



**Repérer et prendre en charge
au plus tôt
les difficultés de développement
d'un enfant de 0 à 12 ans**

La PCO Drôme Ardèche est autorisée et contrôlée
par l'Agence Régionale de Santé Auvergne-Rhône-
Alpes et financée par l'Assurance Maladie



en partenariat avec



Màj : janvier 2026



Les Plateformes de Coordination et d'Orientation ont pour mission de mettre en place un parcours coordonné de bilans et d'interventions précoces destinés aux enfants de moins de 11 ans 11 mois présentant un trouble de neuro-développement

Vous êtes parent

Vous remarquez un développement inhabituel (difficulté motrice, de langage, de comportement, de socialisation...) chez votre enfant ; vous constatez qu'il ne progresse pas dans les acquisitions ; vous avez l'intuition que « quelque chose ne va pas »...

Il peut s'agir d'un trouble du neuro-développement (TND).

- ⇒ Contactez votre médecin (généraliste, pédiatre, de PMI ou le médecin scolaire)
- ⇒ Lors de la consultation, le médecin recherchera des signes d'alerte à partir d'un livret de repérage TND. Il transmettra ce livret directement à la PCO.

Cette consultation permettra soit de lever le doute, soit de progresser dans la recherche d'un diagnostic.

- ⇒ La PCO Drôme Ardèche prendra ensuite contact avec vous.

MDA : Maison Départementale de l'Autonomie
MDPH : Maison Départementale des Personnes en situation de Handicap
AEEH : Allocation d'Education pour Enfant en situation de Handicap

Vous êtes médecin

Vous observez un développement inhabituel chez un enfant de moins de 11 ans 11 mois, un décalage des acquisitions par rapport à la population générale à partir des grilles du carnet de santé...

- ⇒ Remplissez avec les parents le livret de repérage des TND disponible sur votre espace ViaTrajectoire TND.
- ⇒ Envoyer ce livret directement à la PCO via votre espace ViaTrajectoire.
- ⇒ La plateforme vous tiendra informé de la réponse donnée à votre demande d'orientation, suite à l'étude du dossier de l'enfant
- ⇒ Vous restez le médecin référent du parcours de soins de l'enfant
- ⇒ Vous êtes destinataire des bilans réalisés



Vous êtes psychomotricien, ergothérapeute, psychologue, neuropsychologue et vous exercez en libéral

Vous souhaitez prendre part au repérage et à la prise en charge précoces des troubles du neuro-développement dans le cadre d'un réseau associant praticiens libéraux et ressources médico-social ?

- ⇒ La signature d'une convention avec la PCO permet le financement par l'Assurance Maladie des bilans et des séances dispensés aux enfants de moins de 12 ans avec suspicion de TND

Vous êtes orthophoniste, kinésithérapeute, orthoptiste...

- ⇒ Le lien avec la PCO vous permet de renforcer le travail partenarial autour de l'enfant et de sa famille